

# AVIS

Il est porté à la connaissance du public que le Grand-Duc a approuvé en date du 8 juillet 2025 la délibération du conseil communal du 4 juin 2025 concernant la fixation du taux de l'impôt commercial communal pour l'année 2026 et la fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2026 et le ministre des Affaires intérieures a marqué son accord en date du 10 juillet 2025 :

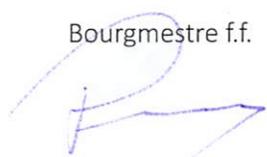
- Le taux de l'impôt commercial communal dans la commune de Steinfort pour l'année 2026 est fixé à 300% (Réf. : FC04-2025-A034)
- les taux d'imposition pour l'impôt foncier dans la commune de Steinfort pour l'année 2026 (Réf. : FC03-2025-A037) sont fixés comme suit :

Impôt foncier A :	250 %
Impôt foncier B1 :	350 %
Impôt foncier B2 :	250 %
Impôt foncier B3 :	105 %
Impôt foncier B4 :	105 %
Impôt foncier B5 :	250 %
Impôt foncier B6 :	250 %

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Marianne Dublin-Felten

Bourgmestre f.f.



Alex Folscheid

Secrétaire communal



# CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du ... 06 AOUT 2025

Steinfort, le ... 06 AOUT 2025

Le bourgmestre



Le secrétaire communal